



Code de conduite

Contenu

Message du Directoire	2
Objectif du code de conduite	3
Champ d'application et utilisateurs visés	5
Nos engagements en matière de comportement commercial durable	6
Changement climatique	6
Gestion des ressources naturelles	7
Santé et sécurité	8
Les personnes et leurs droits humains	9
Pratiques commerciales éthiques	12
Mise en œuvre de nos engagements	14
Signaler des problèmes	15
Protection des données	16
Des questions?	16

Message du Directoire

Chez Borealis, nous faisons d'importantes avancées dans la transformation de nos activités vers des activités plus durables et dans la mise en œuvre d'un comportement commercial responsable et durable dans l'ensemble de l'organisation.

Une partie essentielle de cette démarche consiste à définir les valeurs et les engagements que nous nous imposons à nous-mêmes et à ceux avec qui nous faisons des affaires. Le nouveau code de conduite de Borealis est le résultat d'un examen minutieux des pratiques existantes de l'entreprise et d'une discussion engagée avec nos différents départements pour voir où nous pouvons faire encore mieux. Nous avons maintenant entre les mains un document ambitieux qui codifie les valeurs que nous vivons à Borealis et les engagements que nous prenons pour faire notre part, en particulier dans les domaines du développement durable qui sont les plus importants pour nous.

Nous veillerons à ce que chaque unité commerciale, chaque employé, chaque filiale et chaque partenaire commercial de Borealis connaisse et mette en pratique notre code de conduite. Les infractions doivent toujours être signalées et entraîner des conséquences.

Enfin, il ne reste plus qu'une chose à dire : en cas de doute, veuillez consulter le code de conduite de Borealis – notre guide complet sur d'aller de l'avant en agissant pour le mieux.

Le directoire de Borealis

Objectif du code de conduite

Chez Borealis, nous nous efforçons en permanence d'adopter un comportement plus durable et plus responsable à l'égard de nos employés, de l'environnement et de la société. Par le biais de nos opérations directes et de notre chaîne de valorisation, nos activités ont un impact considérable sur la société, l'environnement et l'économie. Nous nous engageons donc à mener nos activités de manière responsable, à respecter l'environnement et à apporter une valeur ajoutée aux sociétés dans lesquelles nous opérons. Chez Borealis, nous sommes motivés par des normes éthiques élevées que nous appliquons dans les différents aspects de nos opérations et de nos activités – et nous attendons de toutes les personnes qui collaborent avec nous qu'elles fassent de même. Nous avons trois valeurs fondamentales qui sont à la base de notre

façon de travailler.

Ces valeurs fondamentales se reflètent dans les engagements spécifiques énoncés dans le présent code de conduite. Le code de conduite est conçu pour aider toute personne travaillant pour, chez ou avec Borealis à agir conformément à nos valeurs et à se conformer aux lois et réglementations en vigueur.

En établissant nos engagements en matière de comportement commercial durable, nous sommes guidés par les meilleures pratiques reconnues et les normes internationales. Nous veillons à respecter les exigences légales et autres partout où nous opérons – ou à aller plus loin lorsqu'elles ne correspondent pas à nos normes

We
care

Considering the impact of everything we do.

We show respect, speak up and act responsibly towards each other, our customers and the environment.

We're
curious

Defining tomorrow by welcoming new perspectives today.

We learn by being inclusive, asking questions, sharing our knowledge and having the courage to try new things.

We
progress

Overcomng obstacles and finding solutions to deliver high performance.

We take ownership, trusting and empowering each other to make bold decisions to deliver safely and at speed.

Les engagements énoncés dans le présent code de conduite sont au cœur de notre mode de fonctionnement et de notre succès. Ce code résume les engagements spécifiques que nous avons pris dans nos cinq domaines d'intervention en matière de développement durable:

- » Changement climatique, qui couvre nos engagements pour devenir une entreprise nette zéro;
- » Gestion des ressources naturelles, qui couvre nos engagements en matière de protection de l'environnement et d'économie circulaire;
- » La santé et la sécurité, qui couvre nos engagements à maintenir nos lieux de travail et nos processus sûrs pour nos employés, nos sous-traitants, nos partenaires commerciaux et toutes les autres parties prenantes externes susceptibles d'être affectées par nos activités, ainsi que pour l'environnement;
- » Personnes et les droits de l'homme, qui couvre nos engagements en matière de droits de l'homme à l'égard de nos employés et des parties prenantes externes
- » Pratiques commerciales éthiques, qui couvre nos engagements en matière de promotion d'une culture d'entreprise forte.

D'autres documents et formations sont disponibles pour s'assurer que nos employés et partenaires commerciaux comprennent ces engagements et savent comment les appliquer dans la pratique.



Nous sommes guidés par les normes internationales en matière de développement durable. Borealis est signataire du Pacte mondial des Nations unies (UNG), qui énonce dix principes dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Ces principes découlent de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et de ses principaux traités, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention des Nations unies contre la corruption. Nous nous engageons à respecter les valeurs des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et nous les respecterons au mieux de notre compréhension et de nos capacités dans toutes nos activités commerciales. Nous soutenons pleinement les objectifs de l'Accord de Paris et les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Ces normes internationales éclairent en outre les engagements spécifiques énoncés dans la section "Nos engagements en matière de comportement commercial durable". Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils adhèrent à ces mêmes normes internationales. Nous encourageons nos partenaires commerciaux à participer à ces initiatives, le cas échéant.

Champ d'application et utilisateurs visés

Les principes du code de conduite de Borealis s'appliquent dans le monde entier à tous nos secteurs d'activité et à toutes nos filiales consolidées, dans la mesure des exigences légales applicables.

Le respect du code de conduite est obligatoire pour toute personne agissant au nom de, avec et pour notre entreprise. Tous nos employés et partenaires commerciaux,¹ et toutes les autres personnes agissant au nom de Borealis doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables (y compris, mais sans s'y limiter, la loi allemande sur le devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement) et adhérer à notre code de conduite ou, sur preuve de l'existence de leurs propres réglementations adéquates, à d'autres normes.

Borealis cherche à collaborer avec des partenaires commerciaux qui partagent et souscrivent à nos valeurs et respectent nos principes, en particulier dans nos opérations et notre chaîne de valeur. En outre, nous utilisons nos collaborations avec nos partenaires commerciaux pour intégrer les droits de l'homme dans leurs pratiques commerciales et les sensibiliser aux normes éthiques et écologiques. Nous demandons à nos partenaires commerciaux de transmettre ces exigences, le cas échéant, à leurs partenaires commerciaux respectifs, garantissant ainsi l'application des valeurs et des principes de notre code de conduite, y compris un comportement éthique, tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.



Le code de conduite se concentre sur les engagements de Borealis en tant qu'entreprise. Toutefois, il incombe à nos employés et à nos partenaires commerciaux, en tant qu'individus, de veiller à ce que ces engagements soient appliqués dans la pratique. Comment ? En prenant les mesures suivantes :

- » Se familiariser avec le contenu de notre Code de conduite. Réviser régulièrement le code de conduite et toujours se demander si votre comportement est conforme aux engagements et aux procédures de Borealis.
- » Comprendre les risques associés à votre rôle et comment les gérer.
- » Demandez conseil lorsque les choses ne sont pas claires. En cas de doute sur la conduite éthique à adopter, consultez avant d'agir.
- » Compléter rapidement toute formation qui vous est assignée. Des formations sur mesure sont proposées aux employés concernant des situations spécifiques et la manière d'appliquer les principes du code de conduite dans leur travail quotidien.
- » Exprimez-vous et informez-nous ! Vous devez signaler toute violation présumée du Code ou des lois applicables. Des détails sur la manière de signaler les violations présumées sont disponibles dans la section "Mise en œuvre de nos engagements : Signaler des problèmes".

¹ Un partenaire commercial est toute personne qui fait des affaires avec OMV sur une base contractuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les partenaires de l'industrie extractive, les partenaires JV, les fournisseurs et leurs agents, les consultants, les représentants commerciaux, les concessionnaires, les entrepreneurs, les sous-traitants, les travailleurs contractuels et les affiliés.
Code of Conduct

Nos engagements en matière de comportement commercial durable

Changement climatique

Borealis reconnaît clairement que le changement climatique est l'un des défis mondiaux les plus importants aujourd'hui et soutient pleinement les objectifs énoncés dans l'Accord de Paris et les stratégies et objectifs climatiques de l'UE. D'ici 2050, Borealis vise à se transformer en une entreprise à zéro net pour les émissions des champs d'application 1 et 2, tout en explorant continuellement les possibilités de réduire les émissions du champ d'application 3. Nous nous engageons à la fois dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, et visons à soutenir et à accélérer la transition énergétique.

Engagements spécifiques:

- » Nous réduisons les émissions liées à nos activités, notamment en améliorant l'efficacité opérationnelle et énergétique. Nous nous engageons à utiliser des énergies plus propres dans le cadre de nos activités et à nous approvisionner en énergies renouvelables.
- » Nous nous engageons à minimiser le rôle de la compensation volontaire dans la réduction de nos émissions. Seules les compensations de crédits carbone ex post à haute intégrité² sont acceptables, c'est-à-dire les programmes qui ont déjà été établis et qui garantissent une conception, une mise en œuvre et une validation solides des projets de compensation des émissions de carbone.
- » Nous nous engageons à travailler avec nos fournisseurs et nos clients pour réduire les émissions tout au long de la chaîne de valeur.
- » Nous nous engageons à commercialiser nos produits et leur potentiel de réduction des émissions de manière précise et transparente et à éviter les déclarations trompeuses.
- » Nous sommes conscients des impacts sociaux de la transition énergétique. Borealis s'engage à contribuer à une transition juste³ pour nos employés et nos communautés, et à prendre en compte les effets sociaux et économiques de la transition sur une économie durable sur le plan environnemental.

² Selon les normes d'OMV, les crédits carbone doivent représenter de véritables réductions d'émissions supplémentaires et aucun double comptage n'est autorisé. Les réductions d'émissions de CO2 doivent être maintenues dans le temps, il est peu probable qu'elles s'inversent, et des mesures de compensation doivent être mises en place en cas d'événements imprévus (tels que des incendies de forêt pour les projets de reboisement). Des garanties sociales minimales, telles que l'adhésion au code de conduite de l'OMV, doivent être assurées pour tous les contractants et le projet sous-jacent auprès duquel les compensations carbone sont achetées.

³ L'expression "transition juste" fait référence à la prise en compte des effets sociaux et économiques de la transition sur une économie durable du point de vue de l'environnement, comme indiqué dans les lignes directrices de l'OIT pour une transition juste.

Gestion des ressources naturelles

Borealis a pour objectif de protéger les personnes et la nature et de respecter les limites de la planète. Borealis s'engage pleinement à appliquer une gestion responsable des ressources naturelles en menant toutes ses activités d'une manière respectueuse de l'environnement et en aspirant à ne causer aucun dommage à l'environnement. Nous accélérons également de manière proactive la transition d'une économie linéaire à une économie circulaire. Nous reconnaissions et soutenons que, dans l'intérêt de la préservation du capital naturel et de la réduction des déchets, le modèle linéaire conventionnel "prendre-faire-déplacer" doit être modifié en faveur d'un modèle circulaire.

Engagements spécifiques :

- » Nous nous engageons à mettre en œuvre des mesures de prévention et de contrôle afin d'éviter les pertes dans l'eau et le sol et nous nous efforçons de suivre les meilleures pratiques industrielles reconnues, au-delà de celles fournies par les normes et les orientations faisant autorité, dans l'exercice de nos activités. Tout déversement doit être évalué et nettoyé rapidement après son apparition afin de limiter son impact sur l'environnement et/ou la société.
- » Nous nous engageons à améliorer la qualité de l'air autour des sites d'exploitation afin de garantir le droit des communautés à un environnement propre, sain et durable.
- » Nous nous engageons à évaluer et à réduire en permanence l'impact sur la biodiversité et les écosystèmes terrestres et marins. Nous appliquons la hiérarchie des mesures d'atténuation, la priorité étant donnée à l'évitement et à la minimisation plutôt qu'à la restauration et à la compensation. Borealis coopère avec ses partenaires commerciaux pour promouvoir la gestion des ressources naturelles tout au long de sa chaîne de valeur.
- » Nous respectons l'eau en tant que ressource précieuse et limitée et nous nous concentrerons sur son utilisation durable et efficace. Nous respectons le droit à l'eau de nos parties prenantes, en particulier des communautés locales, et minimisons l'impact de l'utilisation de l'eau (par exemple en réduisant les prélèvements d'eau douce, en particulier dans les régions où l'eau est rare) et des rejets (par exemple en améliorant la qualité des eaux usées)).
- » Nous veillons à ce que la gestion des déchets⁴ ne présente pas de risque pour le personnel, les communautés locales ou l'environnement.
- » Les substances dangereuses doivent être remplacées par des substances moins dangereuses lorsque cela est raisonnablement possible. À cette fin, les processus doivent être conçus, modifiés et appliqués de manière à réduire au minimum la production et l'utilisation de substances dangereuses , y compris la production de sous-produits ou de déchets dangereux et la réduction des quantités ou des concentrations à manipuler et à stocker.
- » Nous veillons à éliminer l'utilisation des substances qui appauvissent la couche d'ozone, dont l'élimination progressive est prévue par le protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvissent la couche d'ozone.
- » Nous nous sommes engagés à lutter contre la pollution plastique, notamment en promouvant l'économie circulaire et en mettant en œuvre

⁴ We apply the following hierarchy for the management of waste and encourage our business partners to do the same: 1. preventing; 2. preparing for reuse; 3. recycling; 4. other recovery (e.g., energy recovery); 5. disposal in controlled legitimate manner.

des mesures de prévention des pertes de granulés dans nos installations.

- » Nous nous sommes engagés à réduire progressivement l'utilisation de ressources

vierges non renouvelables et à augmenter le contenu recyclé et renouvelable de nos produits.

Santé et sécurité

Partout où nous opérons, nous nous comportons avec l'intention expresse de prendre pour modèle les normes reconnues les plus élevées en matière de santé, de sécurité et de sûreté, et avec l'objectif d'améliorer continuellement nos performances dans ces domaines. Nous nous engageons à ne causer aucun dommage. Nous veillons à ce que nos lieux de travail et nos processus soient sûrs pour nos employés, nos sous-traitants, nos partenaires commerciaux et toutes les autres parties prenantes externes susceptibles d'être affectées par nos activités, ainsi que pour l'environnement.

Engagements spécifiques:

- » Nous nous engageons à éliminer les dangers et les menaces en les identifiant et en prévenant, contrôlant ou réduisant les risques à un niveau acceptable. Nous fournissons des formations et des équipements de protection individuelle à nos propres employés, tout en définissant les normes requises pour les sous-traitants travaillant sur nos sites.
- » Nous souhaitons aider nos employés à améliorer leur bien-être mental et leur santé physique.
- » Nous informons les communautés locales concernées des risques de sécurité découlant de nos activités, y compris la communication et les procédures appropriées dans les situations d'urgence. Nous développons des mesures de sécurité actualisées au sein du groupe pour les zones écologiquement sensibles ou densément peuplées.
- » Nous assumons la responsabilité de la sécurité dans toutes les activités externalisées ou sous-traitées et avons mis en place des processus qui exigent des contractants qu'ils travaillent conformément à nos normes.
- » Nous nous engageons à former, responsabiliser et encourager les personnes à travailler en toute sécurité et à investir dans la technologie, les programmes et les processus afin de garantir que nos installations et nos activités sont sûres pour les employés, les parties prenantes externes et l'environnement.
- » Nous nous engageons à promouvoir des produits durables tout au long de la chaîne de valeur, à donner la priorité aux solutions innovantes et créatrices de valeur, à identifier les substances préoccupantes et à garantir la sécurité de nos produits pour les utilisateurs.
- » Nous mettons en place des processus et des flux de travail efficaces pour garantir notre conformité avec les règlements de l'UE sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) et sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (CLP). En conséquence, nous fournissons des informations transparentes sur nos produits en ce qui concerne la sécurité d'utilisation, le stockage, l'entretien et l'élimination.
- » Nous nous efforçons de minimiser l'impact de nos produits sur la santé, la sécurité, l'environnement et la société, à tous les stades de leur cycle de vie, en suivant les meilleures pratiques de l'industrie.

Les personnes et les droits humains

Les droits de l'homme sont universels et guident notre conduite dans tous les aspects des activités de Borealis. Les droits de l'homme sont inaliénables et chaque personne y a droit par nature. Nous nous engageons à respecter les droits de l'homme de toutes nos parties prenantes, y compris, mais sans s'y limiter, les employés, les partenaires commerciaux, les communautés locales et les consommateurs. Nous nous efforçons d'être l'une des meilleures entreprises où travailler et d'être un employeur juste et responsable qui promeut l'égalité des chances, des formes modernes de développement des employés et un environnement de travail positif et dynamique. Nous nous engageons à respecter les droits de l'homme dans nos activités, dans notre environnement direct et dans la société en général. Nous accordons une attention particulière aux personnes et aux groupes susceptibles de se trouver en situation de vulnérabilité, tels que les enfants, les femmes, les travailleurs migrants, les populations autochtones et les défenseurs des droits de l'homme.

Engagements spécifiques:

- » Nous respectons le droit à la liberté d'association, y compris le droit de former et d'adhérer à des syndicats ou à d'autres organes de représentation des travailleurs et de participer à des négociations collectives. Nous ne découragerons pas l'adhésion ou la participation à des syndicats et nous nous abstiendrons de toute action susceptible de nuire à une représentation collective adéquate. Si la législation nationale interdit la mise en place d'une représentation formelle des travailleurs, Borealis s'efforce d'autoriser d'autres formes de représentation adéquate des intérêts des travailleurs, toujours dans le respect du cadre juridique applicable.
- » Nous nous efforçons de travailler de manière constructive avec les représentants des travailleurs pour parvenir à des solutions mutuellement satisfaisantes. Cela inclut la collaboration avec les représentants élus par nos employés en vertu de la législation locale. Dans la mesure du possible, nous travaillerons ensemble pour résoudre les conflits et nous nous efforcerons de promouvoir le dialogue et l'implication des parties prenantes.
- » Nous ne tolérons pas le recours au travail forcé ou obligatoire, à la traite des êtres humains, à l'esclavage ou à la servitude et veillons à ce que tout travail soit effectué volontairement, sans menace de pénalité ou de sanction, et ne repose pas sur une tromperie, notamment en veillant à ce que les travailleurs ne paient pas de frais de recrutement.
- » Nous n'employons pas de travailleurs⁵ âgés de moins de 15 ans ou, dans les pays soumis à l'exception des pays en développement de la convention 138 de l'OIT, nous n'employons pas de travailleurs âgés de moins de 14 ans. Aucun travailleur effectuant des travaux dangereux ne doit être âgé de moins de 18 ans.
- » Nous ne tolérons aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'identité sexuelle, l'identité ou l'expression de genre,

⁵ Ce terme n'inclut pas les formes de travail légalement autorisées pour les mineurs, telles que le mannequinat pour des séances de photos, les stages de courte durée, etc.

⁶ Le harcèlement est un comportement verbal, écrit ou physique qui dénigre ou montre de l'hostilité ou de l'aversion envers une personne, qui a pour but ou pour effet de créer un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant, qui a pour but ou pour effet d'interférer de manière déraisonnable avec les performances professionnelles d'une personne, ou qui affecte négativement les opportunités d'emploi d'une personne. Le harcèlement comprend les épithètes, les insultes ou les stéréotypes négatifs, les actes menaçants, intimidants ou hostiles, le harcèlement sexuel (avances sexuelles importunes, demandes de faveurs sexuelles et autres comportements verbaux ou physiques de nature sexuelle), les plaisanteries dénigrant, le matériel écrit ou graphique qui dénigre un individu ou un groupe d'individus ; et le matériel écrit ou graphique qui dénigre ou montre de l'hostilité ou de l'aversion envers une personne ou un groupe, qui est placé sur les murs ou ailleurs dans les locaux de l'employeur ou qui circule sur le lieu de travail, sur le temps de travail ou en utilisant l'équipement de l'entreprise par courrier électronique, téléphone (y compris les messages vocaux), messages textuels, sites de réseautage social ou d'autres moyens

- l'âge, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou autres, l'appartenance à une minorité nationale, l'origine autochtone, la fortune, la situation matrimoniale ou familiale, le handicap, l'état de santé, y compris la santé mentale, ou tout autre statut. Nous ne tolérons aucune forme d'abus, de harcèlement, de⁶ ou de discrimination dans tout contexte professionnel. Borealis s'attend à ce que toutes les relations de travail entre les personnes se déroulent dans un esprit d'entreprise et soient exemptes de préjugés et de harcèlement explicites.
- » Nous veillons au respect des normes locales en matière de salaires décents et adéquats, de temps de travail et de repos, et de paiement des heures supplémentaires, qui garantissent un niveau de vie digne aux employés et à leurs familles et sont conformes aux normes générales établies par l'Organisation internationale du travail.⁷ En l'absence de protection juridique suffisante, les partenaires commerciaux doivent garantir au moins un jour de repos ininterrompu par semaine et rémunérer le travail à un taux minimum afin que les employés puissent subvenir à leurs besoins fondamentaux
 - » En ce qui concerne le congé parental, nous nous conformons à la législation nationale et à la convention 183 de l'OIT, qui prévoit un minimum de 14 semaines de congé de maternité.
 - » Grâce à une gouvernance à l'échelle du groupe, nous garantissons un système de récompense juste et efficace, basé sur la position, qui renforce le principe "à travail égal, salaire égal".

- » Nous garantissons une approche équitable et transparente des licenciements, des sanctions, des déductions et des plaintes, conformément à la législation nationale et aux normes d'équité des procédures.
- » Nous sommes conscients que la sécurité de l'emploi représente une préoccupation majeure non seulement pour l'employé lui-même, mais aussi pour la société et la région concernées, et nous nous efforçons donc d'assumer ces responsabilités au moyen de plans d'urgence.
- » Nous respectons les droits d'accès à l'information, de participation du public à la prise de décision et d'accès à la justice. Nous informons de manière proactive les parties prenantes concernées, telles que les communautés locales, des travaux prévus et en cours et de leur impact, ainsi que des mesures d'atténuation prises par Borealis.
- » Nous reconnaissions que les peuples indigènes sont des groupes sociaux dont l'identité est distincte de celle des groupes dominants dans les sociétés nationales et qu'ils sont souvent parmi les plus marginalisés et les plus susceptibles de se trouver dans des situations de vulnérabilité. Nous nous engageons à prendre en compte tout impact négatif sur la culture, la religion, les coutumes et les traditions locales, les droits des peuples indigènes, les terres légitimes ou les moyens de subsistance dans le cadre de nos activités commerciales et de nos projets de financement communautaire.
- » Nous nous engageons à consulter la communauté et reconnaissions le principe du consentement libre, préalable et éclairé.
- » Borealis reconnaît et respecte les droits d'occupation légitimes liés à la propriété et à l'utilisation des terres et des ressources

⁷ La semaine de travail normale ne dépasse pas régulièrement 48 heures, à l'exception des horaires de travail en équipe sur des sites offshore ou autrement isolés, où des jours de repos adéquats sont accordés après la période de travail acceptée. Les heures supplémentaires sont consensuelles et rémunérées à un taux majoré

naturelles, y compris l'eau. Nous sommes prêts à éviter toute réinstallation involontaire et avons une politique de tolérance zéro à l'égard de l'accaparement illégitime des terres.

- » En cas d'interférence de Borealis avec les droits des communautés locales concernées, en particulier ceux des populations autochtones, nous nous engageons à élaborer des plans d'atténuation, de réparation et de compensation adéquats, en étroite consultation avec toutes les parties prenantes concernées, y compris le gouvernement d'accueil.
- » Nous visons à renforcer les capacités afin de soutenir le développement local. Nous nous efforçons également d'employer des personnes originaire des pays dans lesquels nous opérons.
- » Borealis reconnaît le rôle spécifique et la vulnérabilité des défenseurs des droits de l'homme. Nous nous opposons fermement à toute menace, intimidation et attaque physique, verbale ou juridique à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme dans le cadre de nos activités.
- » Nous nous engageons à respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire (DIH) tout en assurant la sécurité et la sûreté de notre personnel et de nos opérations. Nous y parvenons en agissant de manière cohérente avec toutes les lois pertinentes et les normes ou initiatives internationales, y compris les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PV) et le Code de conduite international des prestataires de services de sécurité privés (ICoC). Cela s'applique spécifiquement, mais pas exclusivement, à nos interactions avec les forces de sécurité publiques et privées.
- » Notre priorité est de prévenir et d'éviter le recours à la force, ce qui implique que les

moyens et les méthodes utilisés pour protéger les personnes doivent toujours être choisis en fonction des risques encourus et du contexte local. Nous nous engageons à ne pas porter, transporter ou stocker d'armes létales sur notre propriété et nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent cet engagement lorsqu'ils se trouvent sur nos sites.

- » Nous impliquons les communautés environnantes et tenons compte de leurs préoccupations en matière de sécurité lors de la planification et de la mise en œuvre d'activités liées à la sécurité.
- » Borealis reconnaît le droit à un environnement propre, sain et durable comme un droit de l'homme intrinsèquement lié à un large éventail d'autres droits de l'homme. Nous gérons efficacement la protection de l'environnement comme indiqué dans la section "Gestion des ressources naturelles".
- » Nous respectons le droit de chacun à un niveau de vie adéquat pour lui-même et sa famille, y compris une alimentation, des vêtements et un logement adéquats, ainsi qu'à une amélioration continue de ses conditions de vie. Nous veillons à ce que nos employés aient accès à des installations sanitaires sûres et adéquates, notamment à de l'eau potable, à des toilettes, à une alimentation décente et, le cas échéant, à un logement, une alimentation et des vêtements adéquats, y compris des équipements de protection individuelle, et nous demandons à nos partenaires commerciaux de faire de même.
- » Nous n'utilisons aucun matériau dérivé de minerais de conflit, tels que définis par le règlement de l'UE sur les minerais de conflit et la section 1502 de la loi américaine Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer

Protection Act, pour la fabrication de nos produits. En conséquence, nous nous engageons à travailler avec nos partenaires commerciaux pour nous assurer que tous les

minéraux 3TG (étain, tungstène, tantale, or) contenus dans les produits et matériaux fournis à Borealis proviennent de sources exemptes de conflits.

Pratiques commerciales éthiques

Agir avec éthique et intégrité fait partie de la culture d'entreprise de Borealis et doit guider la prise de décision à tous les niveaux de l'organisation. Nous aspirons à fonder les décisions que nous prenons chaque jour sur les normes éthiques les plus élevées. Après tout, la confiance et l'intégrité font partie des valeurs les plus importantes qu'une entreprise puisse posséder. Nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard des pots-de-vin, de la fraude et d'autres formes de corruption et nous nous engageons à respecter et à faire respecter les principes de la Convention des Nations unies contre la corruption, de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et de toutes les législations nationales applicables en matière de lutte contre la corruption. Nous tenons compte des normes socioculturelles et des pratiques commerciales en vigueur dans les différents pays où nous opérons, et nous nous assurons qu'elles ne vont pas à l'encontre de nos principes éthiques fondamentaux. Borealis croit en une bonne gouvernance d'entreprise, en la transparence au niveau de la direction et en des structures de contrôle interne pour renforcer la confiance des parties prenantes. En tant que société cotée en bourse, nous sommes soumis à des réglementations strictes.

En outre, dans le cadre de nos propres politiques et réglementations, notre gouvernance va au-delà du respect des lois, y compris l'adhésion à des normes volontaires de conduite et à des principes de gestion qui créent une base solide pour la confiance grâce à une éthique commerciale saine, à la prudence et à l'intégrité. Nous mettons fortement l'accent sur la préservation de la transparence dans la structure de gestion et de contrôle de notre entreprise.

Engagements spécifiques:

- » Borealis ne tolère pas que l'obtention de résultats se fasse au détriment de la loi, des normes internes ou de nos valeurs éthiques telles qu'elles sont reflétées dans la politique d'éthique et d'intégrité de Borealis. Tous les employés sont tenus d'agir conformément à la politique d'éthique et d'intégrité politique du groupe Borealis et de fonder leurs décisions quotidiennes sur cette en agissant correctement, avec honnêteté, respect et équité.

d'un comportement illégal ou inapproprié afin d'éviter tout préjudice à autrui ou à Borealis.
- » Nous ne tolérons aucune forme de corruption dans nos activités ou nos relations d'affaires. Borealis se conforme aux lois anti-corruption dans tous les pays où elle opère. La corruption est l'abus d'un pouvoir confié à des fins d'enrichissement personnel. La corruption peut prendre de nombreuses formes, notamment des pots-de-vin, des paiements de facilitation ou des détournements de fonds. Toutes les formes de corruption sont interdites chez Borealis. Les employés doivent identifier et éviter les comportements répréhensibles liés à

la corruption.

- » Les employés ne doivent pas accepter de cadeaux susceptibles d'influencer la bonne exécution de leur fonction. Les types de cadeaux suivants ne sont jamais acceptables chez Borealis : argent liquide ou équivalent, cadeaux qui ne sont pas donnés ou reçus ouvertement, cadeaux ou invitations destinés à influencer un processus de décision en cours, cadeaux ou invitations qui ne sont pas conformes aux lois applicables ou aux termes du présent code de conduite, ou qui causeraient de l'embarras s'ils étaient portés à la connaissance de la presse ou de collègues. Les cadeaux/invitations, donnés ou reçus, qui dépassent 100 euros par personne, doivent être enregistrés dans [le registre des cadeaux de Borealis](#).
- » Les employés doivent prendre des décisions commerciales dans le meilleur intérêt de Borealis et non sur la base d'intérêts personnels. Les employés doivent éviter les situations qui pourraient donner l'impression que leurs décisions professionnelles sont influencées par leurs intérêts personnels. Les conflits d'intérêts doivent être immédiatement signalés à la hiérarchie et à la fonction de conformité, en remplissant le [formulaire de divulgation approprié](#).
- » Borealis s'engage en faveur d'une concurrence loyale et libre. Les employés doivent respecter strictement les lois antitrust lorsqu'ils traitent avec des concurrents, des partenaires commerciaux, des clients ou des fournisseurs, ce qui implique notamment de s'abstenir de discuter d'informations commercialement sensibles avec un concurrent, telles que les prix pratiqués par les clients, les marges commerciales, les volumes ou les capacités de production. Borealis s'engage également à traiter ses fournisseurs et ses clients sur un

pied d'égalité et à éviter toute pratique déloyale sur les marchés où elle est active.

- » Borealis s'est engagé à prévenir le blanchiment d'argent et a limité les paiements en espèces dans tous les domaines de ses activités commerciales. En outre, toutes les transactions doivent être structurées conformément aux pratiques du marché et s'abstenir d'utiliser des fournisseurs et des prestataires de services qui n'apportent pas une contribution traçable à la chaîne d'approvisionnement.
- » Borealis s'assure que les parties sanctionnées (par exemple par l'UE ou les Nations unies) ne sont pas acceptées comme partenaires commerciaux et transfère l'engagement d'agir conformément aux règles de sanctions internationales à tous ses partenaires contractuels.
- » Borealis ne soutient pas les partis politiques. Les dons⁸ aux partis politiques et à leurs candidats ne sont pas autorisés, pas plus que les dons à des organisations qui ne sont pas compatibles avec les termes du présent code de conduite.
- » Nos pratiques en matière de politique publique sont parfaitement conformes à toutes les obligations de déclaration au niveau national ou européen, et nous respectons pleinement toutes les exigences en matière de transparence.
- » Nous évaluons soigneusement la conformité et la conduite éthique de nos partenaires commerciaux avant de nous engager avec eux.

⁸ Un don est défini comme une contribution volontaire, monétaire ou en nature, sans obligation réciproque.

Mise en œuvre de nos engagements

Dans ce code de conduite, nous avons défini les principes de base qui régissent toutes nos actions. Nous attendons et demandons à tous nos partenaires commerciaux d'y adhérer. Nos systèmes de gestion des processus et nos règlements et directives d'entreprise⁹ constituent la mise en œuvre obligatoire et détaillée des politiques de Borealis. Ils représentent la traduction consciente du code de conduite dans la pratique et constituent la base de nos systèmes de contrôle. Des audits internes et externes de nos systèmes de gestion, de nos processus et de nos données sont régulièrement effectués. Nous nous engageons à améliorer en permanence notre gestion et nos performances en matière de développement durable, notamment en prenant des mesures pour prévenir et atténuer les impacts négatifs, en développant les compétences de nos employés et de nos partenaires commerciaux sur les questions de développement durable et en offrant des solutions aux parties prenantes concernées. Nous rendons compte et vérifions nos performances par rapport à des objectifs, des mesures et des critères de référence spécifiques, et nous nous engageons à rendre compte de nos progrès de manière transparente. Nous nous engageons à publier des informations financières et non financières utiles et pertinentes de comparable, vérifiable, opportune et compréhensible.

Les violations du code de conduite par les employés peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Dans certains cas, Borealis peut signaler une

violation aux autorités compétentes, ce qui peut également entraîner des poursuites judiciaires, des amendes ou des peines d'emprisonnement.

Borealis a mis en place des systèmes de diligence raisonnable, des mesures et des contrôles continus appropriés pour s'assurer que l'esprit et les termes de notre code de conduite sont également appliqués dans la pratique, y compris dans nos opérations et notre chaîne de valeur. Les partenaires commerciaux sont tenus de faire de même. Par exemple, nous attendons et demandons de nos partenaires commerciaux qu'ils identifient et gèrent leurs risques et impacts en matière de droits de l'homme, qu'ils organisent des formations appropriées, qu'ils remédient aux impacts négatifs sur les droits de l'homme dans lesquels ils sont impliqués, qu'ils répercutent cette exigence de diligence raisonnable sur leurs propres fournisseurs et sous-traitants, et qu'ils rendent compte de leurs performances. Les mesures et les contrôles effectués par les partenaires commerciaux doivent être documentés et soumis à Borealis sur demande. Nous nous réservons le droit de prendre des mesures appropriées à l'encontre de ceux qui n'agissent pas conformément à notre code de conduite ou à celui applicable dans le cadre de l'accord concerné. Borealis se réserve le droit de mettre fin aux relations avec ses fournisseurs et sous-traitants si des problèmes de non-conformité avec le Code de conduite d'Borealis (ou celui applicable dans le cadre de l'accord concerné) sont découverts ou si la non-conformité n'est pas corrigée en temps voulu.

⁹ Les règlements et directives de l'entreprise qui détaillent les exigences de notre code de conduite et soutiennent leur mise en œuvre comprennent, entre autres, notre cadre de gestion des GES, notre norme de gestion environnementale, notre directive HSSE, notre système de gestion des droits de l'homme, notre politique d'éthique des personnes et de la culture, notre code d'éthique des affaires et notre directive sur les marchés publics. Tous les règlements et directives sont accessibles aux employés via notre plateforme interne BMS.

Signaler un problème

La bonne réputation de Borealis et la confiance de ses clients et partenaires commerciaux reposent sur l'intégrité et le respect de la législation et des réglementations nationales. Nos employés, nos entreprises partenaires, nos clients, les membres de la communauté et d'autres parties externes sont une source précieuse d'informations et peuvent aider à identifier les comportements répréhensibles.

Si vous observez ou avez connaissance d'un cas réel ou potentiel de mauvaise conduite ou de violation des engagements du présent code de conduite, nous vous encourageons à en parler ! Tous les incidents seront évalués en temps utile et conformément aux procédures internes, toujours dans le respect du cadre juridique national.

Comment?

Pour toute question liée à la corruption, aux cartels et à la concurrence déloyale, au droit des marchés financiers, aux marchés publics, à la protection de l'environnement, à la sécurité des produits et des aliments et à la protection des consommateurs, aux réglementations relatives à l'impôt sur les sociétés et à la protection des données en particulier, vous pouvez déposer une plainte via la plateforme d'intégrité . Celle-ci est anonyme et confidentielle. [La plateforme d'intégrité](#) est accessible aux employés de Borealis et aux parties externes.

Protection des lanceurs d'alerte

Chaque rapport reçu par l'intermédiaire de [la plateforme d'intégrité](#) est traité de manière confidentielle et n'est transmis à d'autres personnes que sur la base du strict respect du principe du "besoin de savoir", en cas d'intérêt légitime supérieur et uniquement dans la mesure où cela est nécessaire et autorisé. Les lanceurs d'alerte peuvent choisir de révéler leur identité ou de rester anonymes. Dans tous les cas, l'identité du lanceur d'alerte et toutes les autres informations qui pourraient être utilisées pour déduire directement ou indirectement l'identité du lanceur d'alerte bénéficient d'une protection spéciale dans le cadre du droit national applicable. Il en va de même pour l'identité de la personne concernée par un signalement.

Les lanceurs d'alerte bénéficient d'une protection

spéciale contre les représailles ("protection des lanceurs d'alerte") de la part de Borealis, conformément à la loi. Les représailles comprennent toutes les actions ou omissions dans un contexte professionnel qui sont une réaction à un rapport et en raison desquelles le lanceur d'alerte subit ou risque de subir un préjudice injustifié. Il s'agit notamment des préjudices liés à l'avancement professionnel, à la formation continue, aux revenus ou à d'autres possibilités de développement professionnel, tels que le licenciement, la rétrogradation, le refus de promotion, l'évaluation négative des performances ou les mesures disciplinaires. Le lanceur d'alerte n'aura pas non plus à craindre de représailles au sein de Borealis si un rapport s'avère par la suite non fondé ou s'il apparaît qu'aucune violation ou faute n'a été commise, pour autant que le lanceur d'alerte ait eu des motifs raisonnables de croire, au moment où il a fait son rapport, que l'information rapportée était vraie. De même, les parties externes qui signalent des problèmes par l'intermédiaire de l'un de nos canaux ne subissent pas de représailles de la part de Borealis, comme le prévoit la loi.

Les partenaires commerciaux de Borealis doivent, dans la mesure où la loi le permet, disposer d'un mécanisme de réclamation accessible et efficace (ou d'un autre mécanisme conforme à la loi applicable) permettant à leurs propres travailleurs

et aux autres parties prenantes de signaler toute violation des droits de l'homme, des normes environnementales ou d'autres questions abordées dans le présent document, et doivent interdire les représailles, conformément à la législation en vigueur. Des informations sur nombre de griefs (ou

d'autres contributions dans le cadre du mécanisme autorisé par la loi applicable) doivent être fournies à Borealis sur demande.

Protection des données

Borealis respecte toutes les lois nationales et internationales pertinentes en matière de protection des données et applique les normes reconnues les plus élevées pour protéger les droits individuels de tous ses clients, employés et partenaires commerciaux. Nous respectons le droit à la vie privée de nos employés en veillant à ce que les données personnelles soient traitées à des fins spécifiques, explicites et légitimes et ne soient divulguées ou rendues accessibles à des tiers qu'en conformité avec la base juridique prévue par la législation applicable et après conclusion des accords de protection des données nécessaires.

Les données personnelles sont soumises au secret des données et traitées de manière strictement confidentielle. Elles ne sont jamais conservées plus longtemps que pour la finalité pour laquelle elles ont été collectées et sont protégées contre tout accès non autorisé ou toute perte. Les personnes concernées ont non seulement le droit d'être informées sur les données personnelles traitées, mais aussi le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données et d'opposition au traitement des données. Elles ont également le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle.

Des questions?

Borealis Group Sustainability est heureux de répondre à toute question concernant le contenu de ce code de conduite, les engagements ou ce qu'ils signifient pour votre travail. Nous sommes également heureux de recevoir des réactions, des commentaires et des suggestions d'amélioration de la part de personnes internes et externes afin d'améliorer encore notre code de conduite et de mieux atteindre nos objectifs.

Contact:

info.sustainability@borealisgroup.com

Date of issue: July 2025

Borealis est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de solutions avancées et durables pour les polyoléfines et un précurseur européen dans le domaine du recyclage des polyoléfines. En Europe, nous sommes un leader du marché des produits chimiques de base. Nous nous appuyons sur notre expertise en matière de polymères et sur des décennies d'expérience pour proposer des solutions matérielles innovantes et circulaires à valeur ajoutée pour des secteurs clés tels que les produits de consommation, l'énergie, les soins de santé, les infrastructures et la mobilité. En réinventant les produits essentiels pour un mode de vie durable, nous nous appuyons sur notre engagement en faveur de la sécurité, de nos collaborateurs, de l'innovation et de la technologie, ainsi que de l'excellence des performances. Nous accélérerons la transformation vers une économie circulaire des polyoléfines et étendrons notre empreinte géographique pour mieux servir nos clients dans le monde entier. Avec notre siège social à Vienne, en Autriche, nous employons 6 900 personnes et sommes présents dans plus de 120 pays. En 2021, nous avons réalisé un chiffre d'affaires total de 12,3 milliards d'euros et un bénéfice net de 1 396 millions d'euros. OMV, la compagnie pétrolière et gazière internationale basée en Autriche, détient 75 % de nos actions, tandis que les 25 % restants sont détenus par Abu Dhabi National Oil Company, ou ADNOC, basée aux Émirats arabes unis (EAU). Nous fournissons des services et des produits à des clients du monde entier par l'intermédiaire de Borealis et de deux importantes coentreprises : Borouge (avec ADNOC, dont le siège se trouve aux Émirats arabes unis) ; et Baystar™ (avec TotalEnergies, dont le siège se trouve aux États-Unis).

www.borealisgroup.com | www.borealisverminds.com

Borealis GmbH
Trabrennstr. 6-8, 1020 Vienna, Austria
Tel +43 1 22 400 000 | Fax +43 1 22 400 333
borealisgroup.com